

15804/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 décembre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 décembre 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil modifiant l'action commune 2008/124/PESC relative à la mission
"État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO)**

E17381

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes